# Service de conventionnement auprès du FIPHFP **Mes dépenses**

Date de dernière modification : 23 janvier 2023

# Sommaire

			1					
1.	Co	ontexte						
2.	A	ccès à l'espace « Ma convention »	3					
3.	«	Mes dépenses »	5					
3.	1.	Conditions d'accès à « Mes dépenses »	5					
3.	2.	Onglet « Liste des dépenses »	7					
	3.2.1	1. Tableau de la liste des dépenses	8					
	3.2.2	2. Utilisation des filtres	8					
	3.2.3	3. Supprimer une dépense	10					
	3.2.4	4. Onglet « Gestion du budget »	10					
4.	De	étail d'une dépense	11					
5.	Sa	aisie des dépenses	13					
	5.1.	Étape 1 – Aides et bénéficiaires	14					
	•	Période de la dépense	14					
	•	Type d'aide	14					
	•	Sélection de l'aide	16					
	•	Sélection de l'axe	17					
	•	Montant de la dépense	18					
	5.2.	Etape 2 – Pièces justificatives	21					
	5.3.	Etape 3 – Confirmation de la dépense	23					
6.	Ar	nnexes	26					
	6.1.1	1. Statuts des dépenses	26					



Page 1 sur 26

# 1. Contexte

La convention d'objectifs et de gestion 2020-2024 conclue avec l'État prévoit de moderniser le système d'information du FIPHFP par la dématérialisation de bout en bout du processus de demande et de gestion tant des aides ponctuelles que des conventions.

La première mise en ligne de la plateforme des Aides s'est déroulée le 26 janvier 2022 et s'est enrichie de nombreuses fonctionnalités par montées en production successives.

À compter du 26 janvier 2023, la première brique d'informatisation du processus de conventionnement sera mise en production. Elle doit permettre de saisir les dépenses 2023 qui seront inclues dans le bilan 2024. En 2023, vous devrez produire les bilans dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Ce présent document a pour objectif d'aider les employeurs dans la gestion de la saisie des dépenses dans la plateforme FI2.

Ce guide sera actualisé au fur et à mesure que de nouvelles fonctionnalités seront implémentées.

# 2. Accès à l'espace « Ma convention »

Dès lors que vous avez accéder au service des conventions (cf. fiche Guide d'utilisation Convention -Employeur) et que vous êtes dans votre tableau de bord ou dans l'historique des conventions, vous pouvez accéder à votre espace « Ma convention ».

Pour se faire, dans le bloc de votre convention, cliquez sur le lien « Accéder à la convention ».

Outils d'accessib	lité			
fiphfp handicap		Catalogue des aides	Nous contacter	La Connecté(e) Y
Historique des conventi	ons			
Tableau de bord	Historique des conventions Ressources	← Retour sélection service		
	Historique des cor	nventions		
	Accèdez à tout moment à l'ensemble de vos cor	nventions effectuées auprès du FIPHF	-P.	
	Afficher les filtres		~	
	Liste des conventions			
	Nombre total de conventions : 3			
	Numéro de la convention : C-2306 Type : EMPLOYEUR_PLURIANNUELLE Demière mise à jour le : 29 novembre 2022 Accéder à la convention	() En a	attente de bilan	
	Numéro de la convention : C-2335 Type : SIMPLIFIEE Demière mise à jour le : 18 novembre 2022 Accéder à la convention	🧨 Dossier en	cours de saisie	

Après avoir cliqué sur le lien « Accéder à la convention », vous arrivez dans l'espace « Ma convention ».

Cet écran se compose de la manière suivante :

\_

- Statut de la convention : L'ensemble des informations sur votre convention
  - o Numéro de la convention
  - o Information sur le statut de la convention
  - o Type de convention
  - o Date de dernière mise à jour

- Gestion de la convention : Les différentes fonctionnalités vous permettant de gérer et suivre votre convention
  - o Détail du dossier
  - o Mes dépenses
  - o Mes bilans
  - o Mes paiements
- Un bouton pour retourner dans l'historique des conventions.

Cet écran vous permet d'accéder aux différentes fonctionnalités pour gérer votre convention.

Tableau de bord	Historique des conventions	Ressources	← Retour sélection service
Ma conv	ention		
Retrouvez ci-dessous et/ou en cas de dem	; le détail de votre convention. El andes d'informations compléme	n fonction de son Intaires par les ge	statut, un message informationnel vous permet de suivre son état istionnaires.
Statut de la c	onvention		
Numéro de la conve Type : EMPLOYEUR Dernière mise à jour l	ntion : C-2317 PLURIANNUELLE e : 25 novembre 2022		🕚 En attente de bilan
Gestion de la	convention		
Détail du dossier Consultez le détail de dossier de convention Accéder	e votre n.		Mes dépenses Saisissez et visualisez vos dépenses afin de mieux gérer votre budget. Accéder
Mes bilans Complètez et visualis de mieux suivre vos o Fonctionnalité à ven trimestre 2023	ez vos bilans afin bijectifs. ir au 2nd		Mes paiements Suivez vos paiements tout au long de votre convention. Fonctionnalité à venir au 2nd trimestre 2023
		Retourner dar	ns l'historique

# 3. « Mes dépenses »

Depuis l'espace « Ma convention », vous pouvez accéder au bloc « Mes dépenses ».

# 3.1. Conditions d'accès à « Mes dépenses »

Lorsque le statut de votre convention n'est pas « En attente de bilan », alors, le message : « Non disponible à ce statut » s'affichera dans le bloc « Mes dépenses ».

Par exemple, si votre dossier est au statut « Dossier en cours de saisie », alors vous ne pourrez pas accéder au bloc « Mes dépenses ».



Lorsque le statut de votre convention est « En attente de bilan », alors dans le bloc « Mes dépenses », vous aurez le bouton suivant qui s'affiche : « Accéder ».

Par exemple, si votre dossier est au statut « En attente de bilan », alors vous verrez le bouton « Accéder » dans le bloc « Mes dépenses ».





# 3.2. Onglet « Liste des dépenses »

Après avoir cliqué sur le bouton « Accéder » du bloc « Mes dépenses », vous êtes redirigé directement sur l'onglet « Liste des dépenses ».

La page « Liste des dépenses » se compose de la manière suivante :

- Un bouton « Saisir une dépense » vous redirigeant sur le formulaire de saisie d'une dépense (pour en savoir plus, <u>cliquez ici</u>)
- Les filtres pour vous aider à retrouver plus facilement vos dépenses en fonction de plusieurs critères (pour en savoir plus, <u>cliquez-ici</u>)
- Le nombre total de dépenses
- o Le tableau regroupant les dépenses
- o Un bouton « Retourner vers ma convention ».

Tableau de I	bord <u>Historiq</u>	que des conventions F	tessources	← Re	tour sélection ser	vice			
Mes d	lépens	ies							
Liste Des	Dépenses	Gestion Du Budge	t						
Pour saisir une Vous pouvez é	dépense, clique	ez sur le bouton <b>« Saisir u</b> Ilter le détail d'une dépen:	ne dépense se en cliqua	***. ant sur la re	éférence de celle-(	ci.			
Saisir une o	lépense								
Afficher les	filtres								~
Nombre total de	e dépenses : 10								
Date de 🗸 saisie	Date de 🗸 🗸	Référence 🗸	Bilan 🧥	Axe 🔨	Aide 🔨	Bénéficiaire	Montant 🔨	Statut	
06/12/2022	10/10/2022	01AKP369221206181626	1	Axe 4	former les collaborateurs		200	Validée par l'employeur	Ô
06/12/2022	11/02/2022	01AKP369221206112625	1	Axe 5	informer et sensibiliser		200	Validée par l'employeur	Ō
06/12/2022	11/02/2022	01AKP369221206112120	1	Axe 1	developper politique handicap		200	Validée par l'employeur	Ô
05/12/2022	02/12/2022	<u>01AKP369221205214017</u>	1	Axe 1	developper politique handicap		2355	Validée par l'employeur	Ô
05/12/2022	03/12/2022	<u>01AKP369221205212241</u>	1	Axe 1	developper politique handicap		5667	Validée par l'employeur	Ô
05/12/2022	01/01/2023	01AKP369221205160820	1	Axe 1	developper politique handicap		9000	Validée par l'employeur	Ô
			1	2	>				

Saisir une dépens

Retourner vers ma convention

#### 3.2.1. Tableau de la liste des dépenses

L'ensemble des dépenses sont affichées dans le tableau, qui contient les colonnes suivantes :

- Date de saisie
- Date de dépense
- Référence
- Bilan
- Axe
- Aide
- Bénéficiaire
- Montant
- Statut
- Une colonne pour la suppression.

Par défaut, les dépenses sont classées de la date de saisie la plus récente à la date la plus ancienne.

Toutes les colonnes peuvent-être triées, sauf les colonnes « Bénéficiaires » et « Statut ». En cliquant sur les entêtes, les colonnes seront triées par ordre croissant. Si vous cliquez une deuxième fois sur l'entête, la colonne sera triée par ordre décroissant. Et si vous cliquez une troisième fois, alors le trie sur la colonne est annulé.

Dans la colonne « Référence », lorsque vous cliquez sur le lien du numéro de la référence de la dépense, cela permet d'accéder aux détails de la dépense.

#### 3.2.2. Utilisation des filtres

Une zone de filtre est présente dans « Afficher les filtres » vous permettant de filtrer le tableau des dépenses en fonction de plusieurs critères.

Par défaut, la zone de filtre est pliée et aucun filtre n'est appliqué, dans ce cas, vous pouvez visualiser l'ensemble de vos dépenses.



Au clic sur la zone « Afficher les filtres, les paramètres de filtre s'affichent.

Vous pouvez filtrer par :

- Filtrer par statut de la dépense
- Filtrer par date de saisie de la dépense
- Filtrer par bilan
- Filtrer par aide
- Filtrer par axe
- Rechercher par nom du bénéficiaire
- Rechercher par référence de la dépense.

Filtrer par statut :		
Sélectionner un ou plusieurs statuts	~	
Filtrer par date		
Sélectionner une date ou une plage de date	~	
Filtrer par bilan :		
Sélectionner un ou plusieurs bilans	~	
Filtrer par Aide :		
Sélectionner une aide	~	
Filtrer par Axe :		
Sélectionner un axe	~	
Rechercher par nom du bénéficiaire :		
Rechercher par référence de la dépense :		

Après avoir sélectionné un ou plusieurs filtre(s), cliquez sur le bouton « Valider les filtres ». Vous pouvez voir afficher les résultats de l'application de vos filtres, dans le tableau des dépenses.

Si aucun résultat ne correspond à votre recherche, alors le message suivant s'affiche : « Nous n'avons trouvé aucune dépense correspondante à votre recherche. »

Si vous cliquez sur le bouton « Réinitialiser par défaut », l'ensemble des filtres va remettre les filtres à l'état initiale, c'est-à-dire que toutes les dépenses vont s'afficher.

#### 3.2.3. Supprimer une dépense

La dernière colonne du tableau correspond à la suppression de la dépense. Elle est représentée par l'icône « poubelle ».

Au clic sur le bouton « poubelle », une pop-in de confirmation s'affiche.

Ce bouton s'affiche si le statut de la dépense est au statut « Saisie enregistrée » (pour en savoir plus sur les statuts des dépenses, <u>cliquez-ici</u>).

En cliquant sur "oui", la dépense est supprimée, le message de confirmation suivant apparaît "Nous vous confirmons la suppression de votre dépense."

En cliquant sur "non", la dépense n'est pas supprimée.

Date de 🗸 🗸	Date de v dépense	Référence 🗸	Bilan 🧥	Axe 🔨	Aide 🔨	Bénéficiaire	Montant 🔨	Statut	
07/12/2022	07/12/2022	<u>01AKP369221207164915</u>	2	Axe 1			1000	Saisie enregistrée	Ō

3.2.4. Onglet « Gestion du budget »

Cette fonctionnalité sera disponible au 2nd trimestre 2022.

Une description détaillée de cet onglet sera présentée dans un prochain temps.

# 4. Détail d'une dépense

En cliquant sur le lien de la colonne « Référence », vous accédez au détail d'une dépense.

Afficher les	filtres								~
Nombre total de	dépenses : 1								
Date de 🗸 saisie	Date de 🗸 🗸	Référence 🗸	Bilan 🗸	Axe 🗸	Aide 🗸	Bénéficiaire	Montant 🗸	Statut	
12/12/2022	10/03/2015	<u>01BJX44622121210</u> 4735	2	Axe 1	chèques emploi service, chèque vacances		1000	Saisie enregistrée	Ō

Après avoir cliqué sur le lien d'une dépense, vous êtes redirigé vers la page « Détail d'une dépense ».



Si votre demande est au statut « Saisie enregistrée », vous avez la possibilité de supprimer votre dépense, tant que votre bilan n'est pas soumis, auquel la dépense est rattachée, en cliquant sur le bouton « Supprimer ma dépense ». Toutefois, vous n'aurez pas la possibilité de modifier la dépense.

Un bloc explicatif est présent et est lié au statut de la dépense.

Enfin, l'ensemble des données saisies par l'employeur lors de l'étape 1 et l'étape 2 sont repris ici.

#### Ensemble des données saisies

Étape 1 : Aide bénéficiaire	^
1 Période de la dépense	
Bilan de rattachement : Bilan 2 Date de la dépense : 10/03/2015	
器 Type d'aide	
Choix du type d'aide : <b>Non individualisée</b> Nombre de bénéficiaires : <b>3</b>	
1 Sélection de l'aide	
Aide : Chèques emploi service, chèque vacances Axe : Axe 1 - Recrutement des travailleurs en situation de handicap	
🗟 Montant de l'aide	
Montant total de la dépense : 1000 € Cumul des autres financenents : 2 € Montant proposé : 998 € Montant demandé : 998 €	
Étape 2 : Pièces justificatives	^
📮 Liste des nières jointes	

List	te des pièces jointes		
C	Relevé d'identité bancaire de l'employeur		
	Fichier 1: Calendrier opérationnel campagne FIPHFP 2022v2.pdf	٢	Voir

Retourner vers la liste des dépenses

Supprimer ma dépense

# 5. Saisie des dépenses

Vous pouvez saisir une dépense en cliquant sur le bouton « Saisir une dépense » depuis l'onglet « Liste des dépenses ». Après avoir cliqué sur ce bouton, vous serez redirigé sur la 1<sup>ere</sup> étape du formulaire de saisie d'une dépense.

Tableau de l	oord Historiq	ue des conventions I	Ressources	← Re	tour sélection ser	vice			
Mes d	Mes dépenses								
Liste Des	Dépenses	Gestion Du Budge	et						
Pour saisir une Vous pouvez é	dépense, clique; galement consul	z sur le bouton <b>« Saisir u</b> Iter le détail d'une dépen	<b>ne dépense</b> se en cliqua	€». ant sur la re	éférence de celle-c	i.			
Saisir une d	lépense								
Afficher les	filtres								~
Nombre total de	dépenses : 1								
Date de 🗸 saisie	Date de 🗸 🗸 dépense	Référence V	Bilan 🗸	Axe 🗸	Aide 🗸	Bénéficiaire	Montant 🗸	Statut	
12/12/2022	10/03/2015	01BJX446221212104735	2	Axe 1	chèques emploi service, chèque vacances		1000	Saisie enregistrée	Ō
			S	aisir une de	spense				

Avant de démarrer la saisie d'une dépense, voici quelques informations à savoir :

- Le formulaire est composé de 3 étapes dont une étape pour joindre vos pièces justificatives. Cette dernière reste toutefois une étape facultative. Toutefois, il est rappelé qu'en cas de contrôles, vous devez être en mesure de les produire
- Des boutons sont présents afin de vous permettre de passer d'une étape à une autre, de revenir dans une précédente étape ou d'annuler votre dépense.
- Pour enregistrer votre dépense, vous devez finaliser toutes les étapes. En effet, en cas d'interruption, votre saisie n'est pas enregistrée et vous ne pouvez pas la reprendre à tout moment.
- Lorsque votre dépense est enregistrée, vous ne pouvez plus la modifier

### 5.1. Étape 1 – Aides et bénéficiaires

Dans cette étape 1 de la saisie des dépenses, tous les champs à saisir sont obligatoires. Vous devez saisir les informations sur la personne demandeur de l'aide.

• Période de la dépense

Vous devez donc saisir la période de votre dépense :

- Bilan de rattachement : indiquer à quel bilan est rattaché la dépense
- **Date de la dépense** : indiquer la date de la dépense (c'est-à-dire la date de la facture), au format (JJ/MM/AAAA). La date doit être comprise dans la période d'éligibilité de la convention.

Tableau de bord	Historique des conventions Ressources ← Retour sélection service
	Je saisis ma dépense
	Le formulaire de saisie de dépense est composé de 3 étapes, <b>la deuxième est optionnelle</b> .
	1     2     3       Aide et bénéficiaire     Pièces justificatives     Synthèse et confirmation
	Tous les champs de saisie sont obligatoires sauf mention contraire.
	Période de la dépense
	La date de la dépense <b>doit être comprise dans la période d'éligibilité</b> des dépenses.
	Bilan de rattachement *
	- Sélectionner - 🗸 🗸
	Date de la dépense (JJ/MM/AAAA)*
<ul> <li>Type d'aide</li> </ul>	

Vous avez le choix entre le type d'aide individuelle ou non individualisée.



Si vous sélectionnez le type d'aide individuelle, alors les champs suivants s'affichent et sont à remplir :

- Nom du bénéficiaire : à remplir au format alphanumérique
- Prénom du bénéficiaire : à remplir au format alphanumérique
- Code postal personnel du bénéficiaire : à remplir au format numérique
- **Statut du bénéficiaire :** sous la forme d'une liste déroulante avec une liste de statut du bénéficiaire à choisir
- Qualité du bénéficiaire : sous la forme d'une liste déroule avec liste de qualité de bénéficiaire à choisir.

<u>Note</u> : Dans le cas d'aides individualisées, il est demandé le nom et le prénom de l'agent, données indispensables à l'instruction et qui doivent être présentes dans les pièces du dossier.

Le FIPHFP accepte toutefois à titre exceptionnel qu'un numéro matricule soit indiqué afin de faciliter la gestion par l'employeur en précisant que comme les noms et prénoms, le numéro matricule constitue une donnée à caractère personnelle.

Type d'aide
Choix du type d'aide *
🐼 Aide individuelle 🔘 Non individualisée
Nom du bénéficiaire *
Prénom du bénéficiaire *
Code postal personnel du bénéficiaire (5 chiffres - Exemple : 75013) *
Statut du bénéficiaire *
- Sélectionner - 🗸 🗸
Qualité du bénéficiaire *
- Sélectionner - 🗸 🗸

Si vous sélectionnez une aide non individualisée, alors le champ « Nombre de bénéficiaire » s'affiche et doit être rempli au format numérique.



Sélection de l'aide

Cette zone permet de choisir l'aide et son axe associé à la dépense.

Selon votre choix concernant le type d'aide et le couple statut/qualité du bénéficiaire sélectionné dans le cas d'une aide individuelle, seules les aides éligibles s'affichent dans la liste déroulante « Aide » située sous le titre « Type d'aide ». Ces aides s'actualisent automatiquement selon votre sélection.

Dans le cas où aucune aide n'est éligible, un message d'alerte s'affiche vous invitant à consulter le catalogue des interventions sur le site du FIPHFP pour plus d'informations.

Statut du bénéficiaire *				
Apprenti	~			
Qualité du bénéficiaire *				
Apte avec restriction	~			
Sélection de l'aide				

Une fois l'aide sélectionnée, un descriptif s'affiche afin de vous apporter quelques informations clés sur l'aide.

Séle	ection de l'aide	
Aide*	-	
fich	e 1 - Prothèses auditives	~
•		
	Cotto aido pormot do participor aux frais d'achat et de réglage de	
	prothèses auditives. Son montant maximum est de 1700 euros.	

Chaque aide est numérotée en fonction de son numéro de fiche dans le catalogue des interventions.

#### • Sélection de l'axe

Après avoir sélectionné votre « Aide », seuls apparaitront dans la liste déroulante les axes auxquels peut être affecté l'aide en question.

Sélection de l'aide	
Aide*	
fiche 1 - Prothèses auditives	~
<ul> <li>Descriptif de l'aide</li> <li>Cette aide permet de participer aux frais d'achat et de réglage de prothèses auditives. Son montant maximum est de 1 700 euros.</li> </ul>	
Axe *	
- Sélectionner -	~

#### Montant de la dépense

Afin de vous aider dans l'estimation du montant demandé au remboursement, un moteur de calcul a été développé dans le formulaire de saisie des dépenses. Le montant prérempli dans « Montant demandé » par le moteur de calcul est à titre indicatif en fonction des informations saisies et ne constitue pas un engagement sur la prise en charge du FIPHFP. Vous avez la possibilité de le modifier.

De façon schématique, il existe 4 types de règles énoncées de façon synthétique ci-après ; les différents paramètres de calcul, plafonds sont pris en compte :

Pour chaque dispositif, vous disposez d'une aide personnalisée expliquant les règles de saisie.

Consultez l'aide pour compléter les champs montant de l'aide

 a) R1 : Montant demandé = (montant total de la dépense – cumul des autres financements venant en déduction du montant total de la dépense) x taux de prise en charge

Pour estimer le montant demandé du financement au FIPHFP, vous devrez saisir :

- Le montant total de la dépense : vous devez renseigner uniquement le coût total de la dépense pour l'aide en question
- Le cumul des autres financements : vous devez renseigner les financements venant en déduction du montant total de la dépense présentée au remboursement (sécurité sociale, mutuelle, prestation de compensation, autres financements...).

En fonction des informations que saisies le montant demandé est automatiquement calculé en tenant compte du plafond de l'aide notamment. Le détail du calcul vous est indiqué.

Vous avez toujours la possibilité de modifier le montant demandé.

Montant de l'aide
Après saisie des informations obligatoires de cette étape, un montant vous sera proposé dans le champ <b>" Montant demandé "</b> . Ce montant est le résultat du calcul de notre simulateur d'aides, ce dernier étant modifiable.
Consultez l'aide pour compléter les champs montant de l'aide
Montant total de la dépense *
Cumul des autres financements venant en déduction du montant de la dépense *
Renseignez o en cas d'absence d'autres financements.
Montant demandé *

#### b) R2 : Montant demandé = coût moyen retenu x nombre d'heures ou de jours retenu

Cette règle concerne principalement les aides faisant intervenir un nombre d'heures ou de jours. Les plafonds de ces aides sont également fonction de la manière dont la prestation a été réalisée (interne ou externe).

Pour estimer le montant demandé du financement au FIPHFP, vous devrez saisir :

- Le montant total de la dépense : vous devez renseigner uniquement le coût total de la dépense pour l'aide en question
- Le cumul des autres financements : vous devez renseigner les financements venant en déduction du montant total de la dépense présentée au remboursement (sécurité sociale, mutuelle, prestation de compensation, autres financements...).
- Le nombre d'heures ou le nombre de jours : Vous devez indiquer le nombre de jours de transports réellement effectués.
- La nature de la prestation (externe ou interne) : Vous devez indiquer le nombre d'heures effectuées dans la limite de 5 heures par jour.

Le montant demandé est calculé selon l'enchainement suivant :

- Calcul 1 : M = (montant total de la dépense cumul des autres financements) x taux Calcul 2 : NB\_UR
   = Nombre d''unités retenues (heures ou jours) tenant compte du plafond éventuel
- **Calcul 3**: CM = M / nombre d'unités retenues (calcul du coût moyen)
- **Calcul 4** : CM\_R = Coût moyen retenu tenant compte du plafond éventuel
- Calcul 5 : Montant demandé = CM\_R (coût moyen retenu) \* NB\_UR (nombre d'heures retenu)

En fonction des informations que saisies le montant demandé est automatiquement calculé en tenant compte du plafond de l'aide notamment. Le détail du calcul vous est indiqué.

Vous avez toujours la possibilité de modifier le montant demandé.

Montant de l'aide
Après saisie des informations obligatoires de cette étape, un montant vous sera proposé dans le champ <b>" Montant demandé "</b> . Ce montant est le résultat du calcul de notre simulateur d'aides, ce dernier étant modifiable.
Consultez l'aide pour compléter les champs montant de l'aide
Montant total de la dépense *
Cumul des autres financements venant en déduction du montant de la dépense *
Renseignez o en cas d'absence d'autres financements.
Nombre d'heures *
La prestation est réalisée :*
En interne En externe
Montant demandé *

#### c) R3 : Montant demandé = montant forfaitaire

Pour estimer le montant demandé du financement au FIPHFP, vous devrez saisir :

• Le montant total de la dépense (correspond au moment du forfait) : Vous devez renseigner le montant forfaitaire de la prime

En fonction des informations que vous aurez saisies le montant demandé sera automatiquement calculé. Si le montant total de la dépense est supérieur au montant forfaitaire, le montant proposé est plafonné au montant du forfait. Si le montant de la dépense est inférieur au montant forfaitaire, c'est le montant de la dépense qui sera retenu

Le détail du calcul vous est indiqué.

Vous avez toujours la possibilité de modifier le montant demandé.

Montant de l'aide
Après saisie des informations obligatoires de cette étape, un montant vous sera proposé dans le champ <b>" Montant demandé "</b> . Ce montant est le résultat du calcul de notre simulateur d'aides, ce dernier étant modifiable.
Consultez l'aide pour compléter les champs montant de l'aide
Montant total de la dépense *
Montant demandé *

d) R4 : Montant demandé = (montant total de la dépense – cumul des autres financements venant en déduction du montant total de la dépense) x taux de prise en charge

Cette règle s'applique aux dispositifs utilisant des paramètres spécifiques (exemple effectif). La grille de saisie est identique à la règle 1.

Pour estimer le montant demandé du financement au FIPHFP, vous devrez saisir :

- Le montant total de la dépense : vous devez renseigner uniquement le coût total de la dépense pour l'aide en question
- Le cumul des autres financements : vous devez renseigner les financements venant en déduction du montant total de la dépense présentée au remboursement (sécurité sociale, mutuelle, prestation de compensation, autres financements...).

En fonction des informations que saisies le montant demandé est automatiquement calculé en tenant compte du plafond de l'aide notamment. Le détail du calcul vous est indiqué.

Vous avez toujours la possibilité de modifier le montant demandé.

#### 5.2. Etape 2 – Pièces justificatives

Dans cette étape 2, vous pouvez ajouter les pièces justificatives indiquées. Les documents à joindre dépendent du paramétrage e de l'aide sélectionnée à l'étape 1 – aide et bénéficiaire.

Ci-dessous les informations clé de cette étape :

- Le format du fichier doit être en PDF, JPEG ou PNG et ne doit pas dépasser une taille de 4 Mo
- Pour chaque pièce justificative, vous pouvez joindre 10 fichiers maximum
- Une fois un fichier ajouté, des icônes vous permettent de le visualiser, modifier ou supprimer
- Pour certaines pièces, un modèle de document est accessible sur le site du FIPHFP

 L'ajout des pièces justificatives à cette étape est optionnel. Vous pouvez passer à l'étape suivante sans joindre de fichiers. Toutefois, il est rappelé qu'en cas de contrôle, vous devez être en mesure de les produire.



# Je dépose mes pièces justificatives

Pour chaque pièce justificative, ajouter votre fichier en **format PDF, JPEG ou PNG** en cliquant sur le bouton **« Joindre un fichier »**. Vous pouvez ajouter plusieurs fichiers par pièce justificative demandée (10 fichiers maximum). La taille maximale pour chaque fichier autorisée est de **4 Mo** 

1. En cas de devis (devis,mémoire,état récap)				
Aucun fichier n'a été chargé				
Joindre un fichier				
2. Justificatif de paiement (facture,mémoire,état récap)				
Aucun fichier n'a été chargé				
Joindre un fichier				
3. Relevé d'identité bancaire de l'employeur				
Aucun fichier n'a été chargé				
Joindre un fichier				
Passer à l'étape suivante →				
← Retour à l'étape précédente				
Abandonner ma dépense				

#### 5.3. Etape 3 – Confirmation de la dépense

Dans l'étape 3, vous accédez à la synthèse de votre dépense. Vous avez la possibilité de retourner dans une étape afin de modifier les informations saisies en cliquant sur le bouton « Modifier » présent dans l'accordéon de l'étape souhaitée.

Après vérification de vos données de dépense, vous devez confirmer votre dépense en cliquant sur le bouton « Confirmer ma dépense ». Après avoir cliqué sur « Confirmer ma dépense », une pop-in de confirmation s'affiche, vous invitant à confirmer ou non votre dépense. Après avoir cliqué sur « Oui », la dépense est enregistrée (au statut « Saisie enregistrée) et vous êtes redirigés sur l'onglet « Liste des dépenses ».

Dès que la dépense est enregistrée, il n'est plus possible de la modifier.



Étape 2 : Pièces justificatives	^
Liste des pièces jointes	
Modifier	
Confirmer ma dépense	

← Retour à l'étape précédente

Abandonner ma dépense

25

### 6. Annexes

### 6.1.1. Statuts des dépenses

Selon l'état de votre dépense, la colonne « Statut » permet de suivre l'état d'avancement de votre dépense.

Il existe 4 types de statuts pour les dépenses :

- Statut « Saisie enregistrée » : la dépense saisie a été enregistrée. A ce statut, il est possible de supprimer la dépense. Pour en savoir plus, <u>cliquez-ici</u>. Pour l'instant, seul ce statut est actif.
- Statut « Envoyée pour instruction » : la dépense a été envoyée pour instruction lors de l'envoie de votre bilan.
- Statut « Invalidée par le gestionnaire » : la dépense a été invalidée par le gestionnaire lors de l'instruction.
- Statut « Validée par le gestionnaire » : la dépense a été validée par le gestionnaire.